

REUNION DU 28 OCTOBRE 2008

L'An Deux Mille Huit, le vingt huit octobre,

Sur convocation du 20 octobre 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 28 octobre 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, DUBOIS, PEDELMAS, LANDE, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M SORLUT (représenté par M ROUSSEAU E)
Mme PETROWISTE (représenté par Mme EYRAUD)
M GORET (représenté par Monsieur le Maire)
M FORRLER (représenté par Mme PARAGE)

ABSENTE EXCUSEE : Melle ROUMEGOUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PARAGE Claudette

Le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur GERMAIN Raphaël arrive à 18 h 25.

Madame EYRAUD demande la parole à Monsieur le Maire qui lui accorde.

Elle précise qu'elle était absente à la dernière réunion du Conseil Municipal car elle était en congés. Elle a cependant eu la courtoisie de donner un pouvoir. Elle ajoute qu'elle trouve « *perverses certaines communications* » sur la présence ou non des élus aux réunions du Conseil Municipal.

1 – Convention entre la commune et le Centre de Gestion pour le montage des dossiers « retraites ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la possibilité de signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique pour la gestion des dossiers « retraites » des agents communaux. Ce service est gratuit hormis pour les études des droits à pension dont le montant est fixé à 15 € par agent. Cete étude des droits à pension intervient avant le départ de l'agent à la retraite et représente de ce fait un nombre réduit de dossier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers relevant de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

VOTE : Pour unanimité

2 – Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'étude de réhabilitation de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bureau municipal suggère de donner une suite favorable à la proposition de mission présentée par le cabinet AUDOUIN-LEFEUVRE concernant une étude pour le réaménagement des locaux de la mairie. Il faut savoir qu'à compter de 2011 l'ensemble des lieux publics devra être accessible aux personnes handicapées. Aussi, il serait opportun de profiter de l'étude pour l'implantation d'un ascenseur, pour réfléchir à un réaménagement des locaux de la mairie. En effet, l'accueil est vétuste et l'espace du deuxième étage pourrait être utilisé.

Le montant de cette étude est de 2 800 € HT et elle comprend la conception architecturale, les dessins, une présentation aux élus ainsi que la liste des audits techniques à réaliser.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le cabinet d'architecte Audouin-Lefevre un contrat relatif à l'étude de réaménagement des locaux de la mairie, pour un montant de 2 800 € HT (3 348,80 TTC).

VOTE : Pour unanimité

3 – Modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Syndicat de la voirie et expose au Conseil Municipal, que lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Monsieur Claude BELOT, Président, a proposé un élargissement de bureau, dans un souci d'amélioration de la représentativité de l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, pour neuf cantons, un SIVU et une CDC, il a été constaté lors des dernières élections, un déficit de représentants, ne permettant pas l'élection en nombre suffisant de délégués titulaires et suppléants,

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à la nouvelle rédaction des statuts.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie comme ci-dessous :

ARTICLE 5 :

Désignation d'électeurs en nombre suffisant, par rapport à la population communale ou communautaire, dans le respect des textes en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le comité élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire et de membre du bureau, dont le nombre est déterminé par délibération du comité syndical, dans le respect des textes en vigueur.

Les autres articles des statuts sont sans changement.

VOTE : Pour unanimité

Monsieur GALINET indique que le syndicat de la voirie, dont il a rencontré le directeur récemment, va faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en remplacement de la DDE, et ce à compter de 2010.

4 – Décision modificative sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
articles	libellés	DM
011	Charges à caractère général	60 000,00 €
60611	Eau et assainissement	4 600,00 €
60621	Combustibles	2 100,00 €
60622	Carburants	4 000,00 €
60623	Alimentations	500,00 €
60624	Produits de traitement	- 1 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	- 920,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	14 700,00 €
60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	15 700,00 €
611	Contrats de prest.de serv.avec des entreprises	820,00 €
6135	Locations mobilières	3 000,00 €
61522	Bâtiments	- 6 000,00 €
61523	Voies et réseaux	10 000,00 €
6156	Maintenance	3 200,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €
6228	Divers	- 20 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	15 700,00 €
6238	Divers	- 5 000,00 €
6247	Transports collectifs	3 620,00 €
6255	Frais de déménagement	- 2 100,00 €
6257	Réceptions	3 420,00 €
6288	Autres	- 505,00 €
63512	Taxes foncières	1 160,00 €
6358	Autres droits	4 505,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00 €
6411	Personnel titulaire	33 500,00 €
6413	Personnel non titulaire	4 000,00 €
64131	Rémunération	6 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 000,00 €
6488	Autres charges	10 000,00 €
22	Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	- 18 818,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
articles	libellés	DM
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 054,00 €
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	10 054,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	86 128,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	32 781,00 €
74122	Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	6 428,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	46 919,00 €

VOTE : Pour unanimité

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal sur la situation de Mme MOREAU Catherine, adjoint technique de deuxième classe. Cette employée municipale est sous le coup d'une suspension administrative dans le cadre d'une procédure disciplinaire. En effet, elle est à l'origine de lettres anonymes mettant gravement en cause le directeur de l'école élémentaire et l'ancienne directrice de l'école maternelle.

5 – Proposition d'acquisition d'un terrain route touristique.

Suite à la dernière réunion des commissions voirie et bâtiments communaux et après validation par le bureau municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un terrain situé route touristique et cadastré E n°725. Ce terrain d'une superficie de 3 710 m² a été estimé par le service des domaines à 12 985 €.

Ce terrain situé face à la mer sur la route touristique pourrait, sur proposition de Monsieur GERMAIN, être aménagé en aire de pique-nique.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer de cette question sachant que le propriétaire demande pour prix de cession la somme de 15 000 €.

Le Conseil Municipal entendu, l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition du terrain E n°725 d'une superficie de 3 710 m² pour le prix de 13 000 €.

DIT que Madame EYRAUD, Première adjointe signera l'acte au nom de la commune.

VOTE : Pour unanimité

6 – Convention entre la commune et le Syndicat d'électrification pour l'étude de l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans l'avenue De Gaulle, la rue Oriou et la rue Fort Louvois.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public et le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, et qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom sera confiée au SDEER qui se chargera de la vérification des devis, proposera un remboursement des dépenses en annuités et se chargera des relations et de la coordination avec le service des études de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de dissimuler les réseaux aériens dans l'avenue du Général de Gaulle, de la Rue Oriou et de la Rue Fort Louvois.

Les travaux seront programmés à compter de l'exercice 2009.

Sollicite de France Télécom une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.

Confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.

VOTE : Pour unanimité

7 – Désignation d'un représentant de la commune siégeant à la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées constituée par la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe qu'un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour représenter la commune au sein de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées au sein de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

Cette commission a pour mission, dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, de dresser un état des lieux et de rédiger un rapport annuel sur la question de l'accessibilité.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE comme représentant de la commune de Bourcefranc – Le Chapus au sein de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées constituée par la communauté de communes :

Madame Claudette PARAGE.

VOTE : Pour unanimité

8 – Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux publics de distribution de gaz.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. Il indique de plus que le réseau gaz sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus représente 14 793 mètres linéaires et en incluant les réseaux situés sous la départementale, la longueur représente 19 830 ml.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distributions :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [((\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0.035 \text{ €}) \times L) + 100 \text{ €}]$$

Où L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres, 100 € représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,

Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

VOTE : Pour unanimité

Questions diverses

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2007 du syndicat des eaux est à la disposition des élus. Il sera proposé au vote à la prochaine réunion du conseil municipal.

2 – Une visite de la station d'épuration est organisée le samedi 15 novembre à 10 h 30. Le rendez-vous est fixé sur place. Cette visite organisée par la CER se fera en présence des élus de Marennes.

3 – Monsieur le Maire rappelle aux élus l'exposition d'oiseaux exotiques le samedi 1^{er} novembre à la salle omnisport. L'inauguration aura lieu à 11 h 45.

4 – Une commission centenaire se déroulera le mercredi 12 novembre à 18 h 15 à la mairie. Il s'agit de faire le bilan des festivités du centenaire et de parler des animations à programmer dans l'avenir.

5 – Le journal « Charente-Maritime » du Conseil Général consacrera un article du prochain numéro sur le Sémaphore. Le projet de la commune est apparu comme étant suffisamment intéressant pour faire l'objet d'un article.

6 – Monsieur le Maire indique aux élus qu'une fiche de renseignements leur a été remise. Il convient de la renseigner au mieux afin que les services disposent d'informations actualisées en ce qui concerne les membres du Conseil Municipal.

7 – Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie en cours sur la commune :

La route de Mérignac est en cours de réfection

Le virage de Nodes

La rue des Bleuets

La rue du Motard, dans le vieux Chapus. Cette rue sera réalisée avec un bitume bio à base de liant végétal.

De plus, le quereux de la rue du Vieux Port devrait être refait. La commune attend la réponse d'une personne car ce quereux est un bien non délimité partagé entre quatre propriétaires dont la commune. Seule une personne n'a pas encore donné son accord pour le transfert de ce quereux dans le domaine communal.

La petite place située entre la rue du Motard et la rue des Mousses sera également refaite en pavés.

Monsieur BERBUDEAU demande qui va reboucher les trous dans les tranchées rue Patoizeau et de l'Ascension.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la société qui réalise les travaux. De plus, Sébastien CODET, le responsable des services techniques a mis en place avec l'aide de Christophe GALINET, un cahier des charges sur le compactage des tranchées après travaux.

Monsieur POITOU indique que l'entreprise s'est fait voler une dameuse cette nuit et les bouches de tout à l'égout avant-hier.

Monsieur POITOU demande également où seront garés les deux élévateurs de la CUMA.

Monsieur le Maire précise que des panneaux devant leurs emplacements de stationnement seront prochainement installés.

Monsieur BERBUDEAU demande qu'on les gare à l'emplacement des anciennes poubelles.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BERBUDEAU de se mettre d'accord avec Monsieur SORLUT sur cette question. Les services installeront selon la décision des élus.

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre est fixé à 8 h 45 devant la place de la Mairie. De plus, il indique que la cérémonie sera dirigée par Monsieur MEYER. Monsieur le

Maire souhaite que la cérémonie soit à la hauteur de ce rendez-vous. Monsieur PEDELMAS s'occupe d'organiser la distribution des bleuets. La Mairie a demandé au directeur de l'école élémentaire de participer au 90^{ème} anniversaire de l'Armistice avec des enfants des écoles.